

Exigences environnementales pour les Partenaires commerciaux

Spécification des exigences



Figure 1 : Installation sur le toit de la radio AIR 3268.



Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Champ d'application	3
3	Exigences environnementales générales	4
4	Exigences en matière de changement climatique	5
5	Exigences de fabrication.....	6
6	Exigences en matière de produit.....	6
7	Exigences en matière de transport.....	7
8	Signalement des incidents	7



1 Introduction

Ericsson admet qu'il existe des impacts environnementaux liés à ses activités. Ericsson s'efforce de réduire, voire d'éliminer, les impacts négatifs sur l'environnement induits par ses activités commerciales et ses produits.

Afin de pouvoir réduire ces impacts négatifs sur l'environnement, il convient d'examiner la chaîne de valeur dans son ensemble. Ericsson exige de ses Partenaires commerciaux qu'ils disposent de programmes de gestion environnementale bien développés et estime qu'une collaboration solide, entre Partenaires commerciaux, relative aux aspects environnementaux est de la plus haute importance.

2 Champ d'application

Ericsson a publié un Code de conduite des Partenaires commerciaux, portant, entre autres, sur les exigences dans les domaines de l'éthique des affaires, notamment la lutte contre la corruption, les droits de l'Homme et du travail, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, et le changement climatique. Le présent document est un complément au Code de conduite des Partenaires commerciaux d'Ericsson qui définit des exigences environnementales spécifiques et est basé sur les exigences environnementales de la Responsible Business Alliance (RBA) et sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Les exigences définies dans le présent document, portant sur les exigences environnementales pour les Partenaires commerciaux, doivent être respectées par ceux-ci dans le cadre des activités suivantes avec Ericsson, ses clients ou ses Partenaires commerciaux :

- Fabrication et livraison de composants et de produits.
- Transport de produits et parc de véhicules pour la prestation de services
- Travaux de construction, services d'approvisionnement, maintenance sur le terrain et déploiement du réseau.
- Lorsque les aspects environnementaux et les impacts associés identifiés nécessitent un contrôle conformément aux exigences spécifiées dans le présent document.
- Avec des risques environnementaux qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement.

Pour en savoir plus sur les définitions et les exigences générales, veuillez consulter le Code de conduite des Partenaires commerciaux d'Ericsson. Le Code de conduite des Partenaires commerciaux d'Ericsson et le présent document sont disponibles en ligne à l'adresse : <http://www.ericsson.com/responsible-sourcing>



3 Exigences environnementales générales

3.1 Marchandises dangereuses, matériaux dangereux et déchets dangereux

Les marchandises dangereuses, les produits chimiques, les déchets dangereux et les autres substances ou matériaux présentant un risque pour l'humain ou l'environnement doivent être identifiés, étiquetés et gérés de manière à garantir la sécurité quant à leur manipulation, leur déplacement, leur stockage, leur utilisation, leur recyclage ou leur réutilisation et leur élimination.

- Le Partenaire commercial doit réduire, dans la mesure du possible, la présence de marchandises dangereuses, produits chimiques, déchets dangereux, et d'autres substances ou matériaux présentant un risque pour l'humain ou l'environnement.
- Le Partenaire commercial doit veiller à disposer de procédures et de méthodes appropriées, conformément aux normes internationales généralement acceptées, pour réduire l'impact négatif sur l'environnement et la santé en cas d'incident ou d'accident impliquant des marchandises dangereuses, des produits chimiques, des déchets et d'autres substances ou matériaux dangereux, y compris les procédures de signalement.

Le Partenaire commercial doit, lorsqu'il fournit des marchandises dangereuses et des produits chimiques dangereux à Ericsson, soumettre une fiche de données de sécurité¹ (FDS) ou, pour les marchandises autres que les produits chimiques et les mélanges, une description technique avec identification des dangers et mesures d'atténuation similaires à une FDS.

3.2 Déchets solides

Les Partenaires commerciaux doivent mettre en œuvre une approche systématique pour identifier, gérer, réduire et éliminer ou recycler de manière responsable les déchets solides (non dangereux). Le Partenaire commercial doit identifier leur impact, définir et mettre en œuvre des objectifs et des plans pour les réduire. S'ils sont disponibles, tous les flux de déchets provenant des activités d'un Partenaire commercial doivent être isolés pour être recyclés ou réutilisés, comme il convient.

Le Partenaire commercial doit, sur demande, informer Ericsson des objectifs, plans et réalisations en matière de réduction des déchets.

¹ Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).



3.3 Émissions atmosphériques

Les émissions atmosphériques de produits chimiques organiques volatils, d'aérosols, de corrosifs, de particules, de substances appauvrissant la couche d'ozone et de sous-produits de combustion générées par les opérations doivent être déterminées, surveillées régulièrement, contrôlées et traitées conformément aux lois, à la réglementation locale et aux normes internationales généralement acceptées avant d'être rejetées. Les substances appauvrissant la couche d'ozone doivent être gérées efficacement conformément au protocole de Montréal² et à la réglementation applicable. Les Partenaires commerciaux doivent procéder à un contrôle régulier des performances de leurs systèmes de contrôle des émissions atmosphériques.

3.4 Gestion de l'eau

Les Partenaires commerciaux doivent mettre en œuvre un programme de gestion de l'eau, conformément aux normes internationales généralement acceptées, permettant de documenter, caractériser et surveiller les sources, l'utilisation et le rejet de l'eau ; ils doivent par ailleurs rechercher des moyens d'économiser l'eau et de contrôler les voies de contamination. Toutes les eaux usées doivent être caractérisées, surveillées, contrôlées et traitées comme il convient avant leur rejet ou leur élimination. Les Partenaires commerciaux doivent procéder à un contrôle régulier de la qualité de leurs systèmes de contrôle de traitement et de rétention des eaux usées afin de garantir une performance optimale et une conformité réglementaire.

Le Partenaire commercial doit, sur demande, informer Ericsson de ses plans, objectifs et réalisations en matière de gestion de l'eau.

4 Exigences en matière de changement climatique

Si la consommation d'énergie et/ou les émissions de gaz à effet de serre sont identifiées comme un ou des aspect(s) environnemental(aux) considérable(s), le Partenaire commercial doit calculer son empreinte carbone, en termes de CO₂e³, selon le Protocole des GES pour son champ d'application 1, son champ d'application 2 et, le cas échéant, pour son champ d'application 3 (Protocole des gaz à effet de serre <http://www.ghgprotocol.org/>).

Le Partenaire commercial doit, sur demande, informer Ericsson des objectifs, plans et réalisations en matière de réduction de l'empreinte carbone.

² <https://www.unep.org/ozonaction/who-we-are/about-montreal-protocol>

³ L'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) est une mesure permettant de décrire l'ampleur du réchauffement climatique qu'un type et une quantité donnés de gaz à effet de serre peuvent provoquer, en utilisant la quantité ou la concentration foncièrement équivalente de dioxyde de carbone (CO₂) comme référence.



5 Exigences de fabrication

Le Partenaire commercial doit être en mesure de démontrer des pratiques de fabrication respectueuses de l'environnement, en contrôlant ses aspects environnementaux identifiés et les risques environnementaux associés.

Le Partenaire commercial doit se conformer aux exigences des listes de substances interdites et limitées d'Ericsson, (<http://www.ericsson.com/responsible-sourcing>) relatives aux substances utilisées dans les processus de production.

Les émissions et les rejets de polluants, et la production de déchets doivent être réduits au minimum ou éliminés à la source par des pratiques telles que l'ajout d'un équipement de contrôle de la pollution, la modification de la production, la maintenance, et des processus d'installation, ou par d'autres moyens. Les performances des systèmes de contrôle et de traitement doivent être régulièrement contrôlées et entretenues.

L'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau, les combustibles fossiles, les minéraux et les produits forestiers vierges, doit être préservée par des pratiques telles que la modification des processus de production, d'entretien et d'installation, la substitution de matériaux, la réutilisation, la conservation, le recyclage ou d'autres moyens.

6 Exigences en matière de produit

Le Partenaire commercial doit être en mesure de démontrer que les activités de conception et de la chaîne d'approvisionnement permettent de réduire l'impact négatif de ses produits et services sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, en prenant en compte des facteurs tels que la consommation d'énergie, l'utilisation de matériaux et le traitement en fin de vie.

Le Partenaire commercial doit se conformer aux exigences des listes de substances interdites et limitées d'Ericsson (<http://www.ericsson.com/responsible-sourcing>). Les listes portent sur les restrictions liées aux matériaux des produits et des emballages, et sur les informations y afférentes.

Le Partenaire commercial doit se conformer à toutes les mesures phytosanitaires, de traitement et d'étiquetage des emballages de transport, telles que la norme NIMP15 pour le bois et les emballages à base de bois. Le Partenaire commercial doit se conformer aux exigences des listes de substances interdites et limitées d'Ericsson.

Les Partenaires commerciaux doivent sur demande :

- Déclarer l'intégralité du contenu matériel des produits livrés à Ericsson.
- Déclarer la consommation d'énergie du produit et son efficacité énergétique.



- Fournir des données sur l'inventaire du cycle de vie des processus et des produits des fournisseurs.
- Fournir des informations concernant le processus de manipulation et de traitement des produits livrés à la fin de leur vie.
- Les fournisseurs de produits tiers doivent fournir une solution pour garantir un traitement de fin de vie (EoLT) gratuit pour les produits livrés à Ericsson.

7 Exigences en matière de transport

- Le Partenaire commercial doit réduire son impact négatif sur l'environnement en utilisant les moyens de transport les plus respectueux de l'environnement (tels que les véhicules, les bateaux ou les trains) chaque fois que cela est raisonnablement possible.
- Le Partenaire commercial doit utiliser des véhicules à faible consommation de carburant et à faibles émissions lors du transport de marchandises ou de prestation de services pour Ericsson.
- Sur les marchés où les véhicules alimentés par des combustibles non fossiles sont disponibles, les Partenaires commerciaux sont encouragés à les utiliser.
- Le Partenaire commercial doit, sur demande, fournir à Ericsson des informations sur les aspects environnementaux du transport des marchandises, par exemple l'empreinte carbone, le mode de transport, le matériau d'emballage et les lieux de production.

8 Signalement des incidents

Les Partenaires commerciaux doivent signaler les incidents ayant des conséquences potentiellement négatives sur l'environnement, conformément aux exigences du Code de conduite des Partenaires commerciaux et à celles du présent document, lorsqu'ils sont liés à leur engagement avec Ericsson. Le signalement d'incident est effectué à l'adresse suivante : [Global Incident Reporting Tool – OHS GIRT – Ericsson](#)

Un incident est un événement qui a, ou pourrait avoir, un impact négatif sur l'environnement, en l'occurrence l'air, la terre, l'eau ou la faune. Parmi les exemples d'incidents environnementaux, on peut citer une batterie qui fuit dans un entrepôt, un déversement de diesel sur un site ou des produits chimiques mal stockés.